

Soins de longue durée pour les vétérans

Enjeu

- Une des priorité absolue du gouvernement du Canada est de veiller à ce que les vétérans aient accès au soutien dont ils ont besoin, y compris à des soins de longue durée, au moment opportun.

Contexte

- Le soutien qu’Anciens Combattants Canada fournit aux vétérans qui ont besoin de soins de longue durée est régi par le *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants*. L’admissibilité des vétérans dépend du type et du lieu de leur service militaire, de leur revenu, de leurs besoins en soins de santé, et du fait que le besoin en soins de longue durée est lié ou non à une invalidité attribuable au service militaire.
- Le soutien est offert dans des établissements de soins de santé autorisés, réglementés ou exploités par une province, dont la plupart offrent des soins à d’autres résidents de la province ainsi qu’aux vétérans, notamment :
 - Établissements tels que les maisons de soins infirmiers et les autres établissements de soins de longue durée qui mettent des lits à la disposition des vétérans et d’autres résidents de la province (lits communautaires); et
 - Établissements avec lits réservés dans le cadre d’ententes contractuelles avec la province, l’autorité sanitaire ou l’établissement donnant accès en priorité aux vétérans ayant servi durant la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre de Corée (lits réservés).
- En général, les vétérans de la Deuxième Guerre mondiale ou de la guerre de Corée peuvent avoir accès à un lit réservé s’ils ont servi outre-mer, s’ils ont un revenu admissible ou s’ils ont une invalidité liée à leur service militaire en temps de guerre.
- Les vétérans qui ont servi dans les forces armées alliées, les vétérans qui ont servi au Canada seulement pendant au moins 365 jours et qui ont un faible revenu ainsi que les vétérans des Forces armées canadiennes qui ont besoin de soins en raison d’une invalidité liée au service peuvent recevoir du soutien dans un lit communautaire.

Considérations

- Anciens Combattants Canada appuie les vétérans qui reçoivent des soins de longue durée de diverses façons. Tout d’abord, le Ministère subventionne les

frais d'hébergement et de repas des vétérans admissibles, de sorte que le montant maximal qu'un vétéran doit déboursier pour ses frais de résidence mensuels est de 1 058 \$ par mois. Ensuite, des fonds sont accordés à un certain nombre d'établissements, principalement d'anciens hôpitaux pour vétérans, afin de soutenir un niveau amélioré de services et de programmes spécialisés pour les vétérans qui ont servi en temps de guerre.

Situation actuelle et prochaines étapes

- En date du 31 mars 2019, des 4 521 vétérans soutenus par Anciens Combattants Canada :
 - 2 989 recevaient des soins dans un lit communautaire (1 226 établissements);
 - 1 532 recevaient des soins dans un lit réservé (91 établissements).
- En 2018-2019, les dépenses ont totalisé 222,5 millions de dollars : 53,5 millions de dollars pour les soins dans des lits communautaires et 169,0 millions de dollars pour les soins dans des lits réservés.
- En juin 2016, Anciens Combattants Canada a lancé une initiative d'admission privilégiée. Depuis, des ententes ont été négociées avec dix anciens hôpitaux pour vétérans afin d'accélérer et d'élargir l'accès aux vétérans admissibles à des soins en établissement communautaire s'ils n'occupent pas de lit réservé. Deux autres établissements offrent déjà cet accès par le biais de politiques internes. L'objectif consiste à conclure des ententes avec les 18 anciens hôpitaux pour vétérans ayant fait l'objet d'un transfert depuis le milieu des années 1960. En date d'octobre 2019, il y avait 247 lits disponibles dans dix anciens hôpitaux pour vétérans dans le cadre de l'initiative d'admission privilégiée.
- En plus des avantages associés aux soins de longue durée, les vétérans admissibles peuvent profiter des soins à domicile ainsi que des services de santé à domicile dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui fournit de l'aide à domicile pouvant aider les vétérans à demeurer chez eux le plus longtemps possible.

Messages provisoires recommandés — Conseils au ministre

- Une des priorités absolues est de veiller à ce que les vétérans aient accès au soutien dont ils ont besoin, y compris à des soins de longue durée, au moment opportun.
- Le Ministère soutient les vétérans et s'emploie à répondre à leurs besoins en matière de soins de longue durée avec l'aide de plus de 1 200 établissements de

propriété et d'exploitation provinciales et privées au pays.

- Anciens Combattants Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces, les autorités sanitaires et les établissements en vue de trouver des solutions qui assurent le bien-être des vétérans.
- Le gouvernement est déterminé à appuyer les vétérans du Canada et leur famille et à veiller à ce que les vétérans reçoivent le respect, le soutien et les soins qu'ils méritent.